

Séance ordinaire du 8 juillet 2013



2013-07
123

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 8 juillet 2013 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy	Siège # 4 M. Paul Joly
Siège # 2 M. Richard Morin	Siège # 5 M. Rosaire Coulombe
Siège # 3 M. Michel Roy	Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, M. Rosaire Coulombe.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - OUVERTURE DE LA SESSION :

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

2 - ACTIVITÉS SPÉCIALES :

02.01 - ÉCOLE ST-ÉVARISTE

2.01 - ECOLE ST-EVARISTE :

Dépôt d'une correspondance de la municipalité de St-Évariste.

Une rencontre entre les municipalités de Courcelles, La Guadeloupe et St-Évariste est prévue le 11 juillet prochain à l'Hôtel de Ville de St-Évariste pour discuter de la fermeture de l'École de St-Évariste.

02.02 - CONGRÈS FQM

2.02 - CONGRÈS DE LA FQM

Invitation au congrès de la FQM les 26, 27 et 28 septembre prochain au Centre des congrès à Québec.

2013-07
124

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1 - Ouverture de la session
- 2 - Activités spéciales
 - 2.1 - École St-Évariste
 - 2.2 - Congrès FQM
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 - Session régulière du 10 juin 2013
- 5 - Première période de questions
- 6 - Correspondance
 - 6.1 - Bordereau de correspondances
- 7 - Hygiène du milieu-recyclage
 - 7.1 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
- 8 - Sécurité publique
 - 8.1 - Dépôt du procès verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
 - 8.2 - Lave-O-Thon et journée familiale
- 9 - Travaux publics-aqueduc-égouts
 - 9.1 - Dépôt des procès verbaux du comité des travaux publics
 - 9.2 - Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable (2012)
 - 9.3 - Mandat Génivar TECQ2 / Gainage
 - 9.4 - Mandat Génivar, modification de la programmation TECQ2
- 10 - Loisirs-tourisme
 - 10.01 - Rapport mensuel d'activités du mois précédent et prévisions du mois courant
 - 10.02 - Confirmation finale de subvention (Aréna)
- 11 - Urbanisme-développement du territoire
 - 11.01 - Dépôt des procès verbaux du comité d'urbanisme
 - 11.02 - Demande au programme de revitalisation, droits de mutation
 - 11.03 - Acquisition de terrains (fossé pluvial)
 - 11.04 - Crédit de taxes foncières, Structures Royal inc.
 - 11.05 - Projet d'échange de terrains, piste cyclable Moulin Blanc
 - 11.06 - Demande d'achat de terrain, M. Cédric Thibodeau
 - 11.07 - Offres de terrains à la municipalité
- 12 - Finances-gestion des services
 - 12.01 - Dépôt des procès verbaux du comité des finances
 - 12.02 - Comptes du mois de juin 2013 et engagements financiers du mois suivant.
 - 12.03 - Rapport des heures supplémentaires du mois de juin 2013
 - 12.04 - Dons et commandites
- 13 - Législation
- 14 - Divers
- 15 - Deuxième période de questions
- 16 - Clôture et levée de l'assemblée

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2013-07
125

04.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 10 JUIN 2013

4.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 10 JUIN 2013:

Copie du procès-verbal de la session régulière du conseil tenue le 10 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-

verbal de la session régulière du 10 juin 2013, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

06 - CORRESPONDANCE

6 - CORRESPONDANCE :

06.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES

6.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES :

Dépôt du bordereau de correspondances, session de juillet 2013. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

- Comparatif de la moyenne de consommation d'eau potable par habitant (Granby-La Guadeloupe)

07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - RECYCLAGE :

07.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE

7.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHÉMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE :

Le rapport de tonnage de déchets, pour le mois de juin 2013, n'était pas disponible le 8 juillet 2013, 16 h00.

Par ailleurs, le conseiller au siège # 4 mentionne que les indicateurs déposés au conseil d'administration de la Régie démontrent que la municipalité de La Guadeloupe détient la meilleure performance autant en enfouissement qu'en recyclage.

08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE :

2013-07
126

08.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE

8.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE:

Le directeur général dépose le procès verbal de la réunion du comité incendie tenue, à 19h, le 8 mai 2013

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal de la réunion du 8 mai dernier du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

08.02 - LAVE-O-THON ET JOURNÉE FAMILIALE

8.02 LAVE-O-THON ET JOURNÉE FAMILIALE

Attendu que le service de protection contre l'incendie souhaite organiser, le 10 août 2013, une journée familiale et lave-o-thon;

Attendu que les profits de cette activité seront versés à la Fondation Espoir d'Enfants;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Roy et résolu à l'unanimité:

- d'autoriser la tenue de cette activité sur l'emprise des terrains municipaux suivants:
 - 9e rue Est (sens unique)
 - terrain municipal de la 15e Avenue
- d'autoriser que la circulation de véhicules moteur soit interdite, ce 10 août 2013 sur des sections des rues suivantes:
 - 15e Avenue
 - 16e Avenue
- d'autoriser la vente de boissons alcoolisées à l'intérieur du site de l'événement suite à l'émission d'un permis de vente (réunion) par la Régie des courses et des jeux du Québec.

Adoptée unanimement

09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

9 - TRAVAUX PUBLICS - AQUEDUCS - ÉGOUTS :

09.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS

9.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS:

Aucun procès verbal à déposer.

09.02 - DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE (2012)

9.02 - DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE (2012):

Dépôt du rapport annuel de gestion de l'eau potable. Résumé par le directeur général. Présentation détaillée a été effectuée par le directeur des travaux publics en comité plénier.

L'ensemble des indicateurs tendent à démontrer une gestion plus qu'exemplaire de la ressource d'eau potable. De fait nos indicateurs dépassent largement les normes demandées par le MAMROT.

Les membres du conseil sont invités à prendre le temps de lire attentivement le rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2012. Au cours de l'exercice 2013, ils seront appelés à mettre à jour et fusionner l'ensemble de la réglementation touchant l'eau potable.

09.03 - MANDAT GÉNIVAR TECQ2 / GAINAGE

9.03 - MANDAT GÉNIVAR TECQ2 / GAINAGE :

Attendu que la programmation de travaux, dans le cadre du programme TECQ2, pour l'exercice 2013, prévoit la réhabilitation (par gainage) de conduites d'égout sanitaire à l'arrière du garage municipal et sur la 13e Avenue;

Attendu que:

- les travaux nécessitent la publication d'un appel d'offres publiques;
- la date de publication est prévue pour le 15 août 2013
- la date d'ouverture des soumissions est prévue pour le 5 septembre 2013, 15h00.
- l'adjudication est prévue pour lors de la séance régulière du 9 septembre 2013

Attendu l'offre de services de Génivar (St-Georges) concernant ce dossier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité d'adopter l'offre de services de Génivar inc., au montant de 3,646\$, pour la préparation de l'appel d'offres ci-haut mentionné, de l'ouverture de celles-ci et de leur analyse de conformité.

Adoptée unanimement.

2013-07
129

09.04 - MANDAT GÉNIVAR, MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION TECQ2

9.04 - MANDAT GENIVAR, MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION TECQ2:

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe a déjà reçu des autorisations de programmation dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

Attendu que la municipalité a mandaté la firme d'ingénieurs conseils Génivar inc. afin de préparer une proposition de modification de la programmation ci-haut mentionnée;

Attendu que cette proposition de modification est déposée devant ce conseil et attachée à cette résolution pour en faire partie intégrante;

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide, qui s'applique à elle, pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire;

En conséquence,

il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Guadeloupe:

- adopte la proposition de modification de la programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013, document préparé par Génivar inc.;
- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences,

pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2010-2013;

- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire;
- s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant, par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente

Adoptée unanimement

10 - LOISIRS-TOURISME

10 - LOISIRS - TOURISME :

10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT

10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT :

Aucun rapport à déposer.

10.02 - CONFIRMATION FINALE DE SUBVENTION (ARENA)

10.02 - CONFIRMATION FINALE DE SUBVENTION (ARENA) :

Le directeur général dépose la confirmation finale de la réclamation de subvention pour les travaux de rénovation de l'Aréna. Ce mémo confirme un montant de 550,073\$ versable sur dix ans par le Ministère de l'Éducation du Loisir et des Sports.

Conséquemment la direction générale a lancé le processus de financement permanent de 1,851,000\$:

- Autorisation confirmée de négocier de gré à gré avec CFE Desjardins, pour la Caisse des Sommets de la Beauce, le 16 septembre 2013, 10h00.
- Séance spéciale le 2013-09-16, 19h00
- Signature des billets le 24 septembre 2013

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

11.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME

11.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME:

Aucun procès verbal à déposer.

2013-07
130

11.02 - DEMANDE AU PROGRAMME DE REVITALISATION, DROITS DE MUTATION

11.02 - DEMANDES AU PROGRAMME DE REVITALISATION, DROITS DE MUTATION :

Demande de trois (3) demandes de remboursement de droits de mutation conformément au programme de revitalisation 2010.

1. Mme Christine Veilleux pour l'acquisition d'une résidence construite en 1969. Les droits de mutation s'élèvent à 710\$
2. Mme Karine Bolduc pour l'acquisition d'une résidence construite en 1920. Les droits de mutation s'élèvent à 270\$
3. Mme Sonia Bolduc pour l'acquisition d'une résidence construite en 1948. Les droits de mutation s'élèvent à 520\$

Attendu que le programme de revitalisation prévoit le remboursement des droits de mutation lors de l'acquisition d'une résidence dont l'année de construction inscrit au rôle est avant 1970;

Attendu que les demandes répondent aux exigences du programme de revitalisation;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité d'accepter les demandes présentées et d'en effectuer le paiement.

Adoptée unanimement.

**2013-07
131**

11.03 - ACQUISITION DE TERRAINS (FOSSÉ PLUVIAL)

11.03 - ACQUISITION DE TERRAINS (FOSSÉ PLUVIAL) :

Attendu la résolution 2013-06-106 adoptée par la municipalité le 10 juin 2013;

Attendu que la municipalité a reçu les descriptions techniques de l'arpenteur-géomètre et le mémoire d'indemnités de M. Noël Vigneault;

Attendu que les propriétaires vendeurs ont acceptés les conditions proposées par la municipalité.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité:

- D'acquérir les parcelles de terrain suivantes aux conditions suivantes :
 - De Françoise, André et Laurent Mathieu une parcelle de terrain ayant une superficie de 85,30 m² (918,16 pi²) connue et désignée comme étant une partie du lot 15C du rang 6 du cadastre officiel du canton de Forsyth, circonscription foncière de Frontenac, telle que décrite à la description technique préparée par Francis Carrier, arpenteur-géomètre, le 3 juillet 2013, sous le numéro 6081 de ses minutes, laquelle description demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le prix de vente de cette parcelle de terrain est de 11,116.76\$ payable comptant à la signature du contrat de vente:

• Superficie du terrain:	1,928.14\$
• Amélioration du terrain:	688.62\$
• Dédommagement pour arbres:	7,500.00\$
• Dédommagement pour haie de cèdres	1,000.00\$

- De la Succession Roland-Paul Jobin une parcelle de terrain ayant une superficie de 119,90 m² (1290,59 pi²) connue et désignée comme étant une partie du lot 15C du rang 6 du cadastre officiel du canton de Forsyth, circonscription foncière de Frontenac, telle que décrite à la description technique préparée par Francis Carrier, arpenteur-géomètre, le 3 juillet 2013, sous le numéro

6081 de ses minutes, laquelle description demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le prix de vente de cette parcelle de terrain est de 15,178.18\$ payable comptant à la signature du contrat de vente:

- Superficie du terrain: 2,710.24\$
- Amélioration du terrain: 967.94\$
- Dédommagement pour arbres: 11,500.00\$

- De Excavation Bolduc Inc. une parcelle de terrain ayant une superficie de 12,10 m² (130,24 pi²) connue et désignée comme étant une partie du lot 25B-14-13 du rang A du cadastre officiel du canton de Forsyth, circonscription foncière de Frontenac, telle que décrite à la description technique préparée par Francis Carrier, arpenteur-géomètre, le 3 juillet 2013, sous le numéro 6081 de ses minutes, laquelle description demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le prix de vente de cette parcelle de terrain est de 371.18\$ payable comptant à la signature du contrat de vente:

- Superficie du terrain: 273.50\$
- Amélioration du terrain: 97.68\$

- La municipalité assume, de plus, tous les honoraires professionnels et les frais d'enregistrement liés à ce dossier (ex: modification hypothécaire, modification de titres, actes de cession, etc).
- De mandater M. Rosaire Coulombe, maire suppléant, et M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, pour la signature des actes de vente, sujet à toutes les clauses et conditions y mentionnées, ainsi que tous autres documents accessoires jugés nécessaires à l'accomplissement des présentes résolutions;
- Pour le paiement de ces transactions:
 - d'affecter un montant de 26,666.12\$ aux dépenses du règlement d'emprunt 444-2012;
 - d'autoriser la direction générale d'effectuer le déboursé au compte en fidéicomis de Me Christine Talbot, notaire

Adoptée unanimement.

2013-07
132

11.04 - CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES, STRUCTURES ROYAL INC.

11.04 - CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES, STRUCTURES ROYAL INC. :

Attendu les négociations entre la municipalité La Guadeloupe et Structures Royal inc. quant:

- au rachat de Structures DLD inc.(La Guadeloupe) et de Américan Structures inc. (Thetford-Mines);
- à la relocalisation des opérations de Américan Structures Inc. sur le territoire de La Guadeloupe;

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe s'est engagée à évaluer toute offre ou promotion municipale concurrente, basée sur des crédits de taxes, dans ce dossier;

Attendu l'importance des investissements privés dans ce dossier et le nombre d'emplois maintenus ou créés;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Guadeloupe confirme à Structures Royal inc. l'octroi d'un crédit complet de taxes foncières (100%) pour les exercices 2014-2015-2016-2017-2018, basé sur la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour la période de taxation correspondante.

Adoptée unanimement.

2013-07
133

11.05 - PROJET D'ÉCHANGE DE TERRAINS, PISTE CYCLABLE MOULIN BLANC

11.05 - PROJET D'ÉCHANGE DE TERRAINS, PISTE CYCLABLE MOULIN BLANC

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe a entrepris un projet d'aménagement d'une piste cyclable en bordure de la rivière Le Bras, entre le parc du Moulin Blanc et le pont Garant (27^e Avenue);

Attendu que pour réaliser l'implantation d'une partie de l'emprise de la piste cyclable la municipalité souhaite acquérir une bande de terrain, en prolongement de la bande de protection riveraine, sur le côté Sud de la Rivière Le Bras;

Attendu que cette acquisition permettra éventuellement de proposer au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une programmation de protection et de revitalisation de la bande riveraine de cette section de la rivière Le Bras;

Attendu que :

- les parties privées concernées souhaitent procéder à la cession de cette emprise par le biais d'échange de terrains;
- le directeur général a déposé au conseil une proposition préliminaire pour chacune des transactions;

Attendu que ce projet d'acquisition est situé en zone verte et que conséquemment il nécessitera l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour être finaliser;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité :

- d'adopter la proposition préliminaire d'acquisition de terrain, préparée par la direction générale, afin d'implanter l'emprise de la piste cyclable sur une bande de terrain, en prolongement de la bande de protection riveraine, sur le côté Sud de la Rivière Le Bras;
- d'adopter, pour la forme, les propositions d'échange suivantes:
 - Pour la bande de terrain située sur la propriété de M. Sylvain Roy :
 - 5,000\$ + un terrain, appartenant la municipalité, adjacent à sa propriété du 334 à 340 8^e rue Ouest mesurant 25 pieds de largeur x 100 pieds de profondeur + un terrain en prolongement de cette propriété mesurant 100 pieds de largeur x 40 pieds de profondeur;
 - Les frais de cadastrage et de bornage seront à la charge de la municipalité;
 - Le conseil autorise la direction générale à déboursier immédiatement à M. Sylvain Roy, le montant de 5,000\$, à même son fonds général, sur émission d'un reçu de transaction par le

- vendeur ce dernier autorisant la municipalité à effectuer les travaux d'aménagement immédiatement;
 - L'installation de clôtures sur la section à proximité de son chalet;
 - Pour la bande de terrain située sur la propriété de M. André Vigneault :
 - Un terrain, appartenant à la municipalité, adjacent à la propriété de M. André Vigneault, située au 460 à 472 26^e Avenue;
 - Les frais de cadastrage et de bornage seront à la charge de la municipalité;
 - L'installation d'une clôture protégeant l'intimité des locataires de son immeuble à logement;
 - À la demande de l'acquéreur, le déplacement / relocalisation de la canalisation d'eau alimentant le lac du Moulin Blanc, vers le fond du terrain, par la municipalité La Guadeloupe;
 - La classification du terrain municipal échangé comme non construisable, jusqu'à ce que l'acquéreur demande le déplacement de la conduite ci-haut mentionnée;
 - L'engagement de la municipalité à remplir/ niveler le terrain échangé à hauteur de la 26^e Avenue, avant le 1^{er} juillet 2015;
- De mandater les professionnels suivant pour la préparation du dossier technique et l'obtention des autorisations en zone agricole :
 - M. Francis Carrier, arpenteur géomètre
 - Me Christine Talbot, notaire
 - M. Gilles Thibault, agronome et représentant de la municipalité auprès de la CPTAQ
- De mandater le directeur général à déposer une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ

Adoptée unanimement

2013-07
134

11.06 - DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN, M. CEDRIC THIBODEAU

11.06 - DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN, M. CEDRIC THIBODEAU

Attendu que M. Cédric Thibodeau est propriétaire d'un immeuble résidentiel situé au 512 15^e Avenue, La Guadeloupe;

Attendu que la municipalité est propriétaire d'un terrain non construit, adjacent à l'immeuble de M. Cédric Thibodeau;

Attendu l'offre déposée par M. Cédric Thibodeau visant l'acquisition d'une parcelle de terrain municipal;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité:

- d'accepter la proposition de M. Cédric Thibodeau visant l'acquisition d'une parcelle de terrain municipal mesurant 441.04 mètres carrés (4,746 pieds carrés) à distraire des lots 27-A-22P et 27-A-27 du Rang B du Canton de Forsyth
- le prix de vente sera de 1.70\$ du pied carré pour un montant de 8,068\$
- les frais de cadastrage, de bornage, les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur
- les frais de préparation de la description technique seront assumés par la municipalité.
- de mandater monsieur le directeur général et monsieur le maire suppléant pour la signature des documents légaux et administratifs nécessaires à cette transaction.

Adoptée unanimement

2013-07
135

11.07 - OFFRES DE TERRAINS À LA MUNICIPALITÉ

11.07 - OFFRES DE TERRAINS À LA MUNICIPALITÉ:

Attendu les dossiers suivants déposés devant ce conseil par la direction générale:

Mme Pierrette Gagnon:

Attendu que Mme Pierrette Gagnon est propriétaire d'un terrain commercial, non construit, situé au 335 14e Avenue, La Guadeloupe, dont la valeur au rôle est de 9,000\$ lequel porte le numéro de lot 25-A-7 du Rang A du Canton de Forsyth pour une superficie de 1,644 mètres carrés (17,694 pieds carrés);

Attendu que la municipalité possède un terrain adjacent, sur 14e Avenue, étant le lot 25-A-9 du Rang A du Canton de Forsyth;

Attendu l'offre de Mme Pierrette Gagnon déposée devant ce conseil

Quais Techno inc:

Attendu que Quais Techno inc. est propriétaire d'un terrain industriel, avec fondations restantes suite à un incendie, situé au 381 22e Avenue, La Guadeloupe, dont la valeur au rôle est de 18,500\$ lequel porte les numéros de lot 20-10 et 20-19 du Rang 7 du Canton de Forsyth pour une superficie de 6,156 mètres carrés (66,257 pieds carrés);

Attendu l'offre de Quais Techno inc. déposée devant ce conseil

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

Dossier Pierrette Gagnon:

- De refuser la proposition de Mme Pierrette Gagnon. La municipalité ne souhaitant pas assumer la propriété de ce terrain.

Dossier Quais Techno inc:

- d'adopter l'offre de Quais Techno inc. pour la cession à la municipalité de La Guadeloupe des lots 20-10 et 20-19 du Rang 7 du Canton de Forsyth au montant de 20,000\$;
- de mandater monsieur le maire suppléant et le directeur général pour la signature de l'acte de vente et des documents administratifs nécessaires à cette transaction;
- pour le paiement de cette transaction d'autoriser le directeur général à :
 - affecter un montant de 20,000\$ du surplus accumulé non affecté au paiement de cette transaction;
- de mandater les professionnels suivants pour finaliser les transactions:
 - Me Christine Talbot pour la préparation et l'enregistrement de l'acte notarié.
 - M. Francis Carrier, arpenteur géomètre pour la préparation de la description technique, si nécessaire.

Adoptée unanimement

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

12 - FINANCES - GESTION DES SERVICES :

12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES

12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES

Il y a eu réunion du comité des finances ce jeudi 27 juin 2013:

- Étude des comptes du mois
- Suivi des dépenses d'énergie
- Dépôt des états financiers au 27 juin 2013

- Sommaires
- Détaillés

**2013-07
136**

12.02 - COMPTES DU MOIS DE JUIN 2013 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT.

12.02 - COMPTES DU MOIS DE JUIN 2013 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT:

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité des finances qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité :

- que les comptes du mois de juin 2013, au montant total de 577 002.13 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	175 700.74 \$
• Comptes à payer	341 177.59 \$
• Salaires nets versés	43 020.43 \$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>17 103.37 \$</u>
• Total	577 002.13 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de juillet 2013 pour un montant total de 74,130.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

12.03 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE JUIN 2013

12.03 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE JUIN 2013 :

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois de juin 2013

12.04 - DONS ET COMMANDITES

12.04 - DONS ET COMMANDITES :

Aucune demande ce mois-ci.

13 - LÉGISLATION

13 - LÉGISLATION :

14 - DIVERS

14- DIVERS :

Aucun sujet

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

**2013-07
137**

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION :

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin, et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h35

Rosaire Coulombe, maire suppléant

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.